

Départ du Directeur d'Établissement de Venelles Hauts Pays d'Aix :

L'empire de la Décadence !

Pas les mieux lotis du Département, les personnels de l'établissement de Venelles (Sites : Venelles, Jouques, Peyrolles, St Paul-lez-Durance, Eguelles, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Le Puy Ste Réparate, Rognes, St Cannat, Vauvenargues) connaissent depuis plusieurs années un traitement bien particulier...
□ Une politique locale sans foi ni loi sur fond de délocalisations forcées d'agents exsangues au mépris des conditions de travail !
□ Et pas de tunes pour embaucher ou régler les dépassements horaires...
□ Mais quand il est question de « FÊTER » la promotion (!) du Directeur local à l'occasion d'une sauterie sur le compte de l'établissement, y'en a de la caillasse !

De quoi parle-t-on ?

Les Hauts Pays d'Aix ne sont pas en Zone Urbaine Sensible, loin de là. Une manne financière considérable liée aux entreprises (pour exemple le site de Cadarache) qui aurait dû permettre de garantir aux postiers-ères une compensation liée aux efforts qu'ils/elles déploient pour assurer la distribution quotidienne du courrier et le démarchage commercial sur lequel ils sont objectivés...
Pourtant, c'est vacances d'emplois à gogo, sécabilité à outrance, management par l'intimidation, objectifs de vente individualisés, non remplacement des absences programmées et non-paiement des heures supplémentaires effectuées... Bref, le lot commun des agents de cet établissement !

Deux poids... Deux mesures !

Mettre son personnel sous régime austère en arguant la bais(s)e du trafic courrier est une chose. Se pavaner en compagnie des Cadres de l'Établissement (volontaires ?) au restaurant pour fêter le départ (et la promo ?!) du patron local sur le compte de l'enveloppe de l'établissement en est une autre ! On passe d'un pot festif (que chacun paie de ses deniers) à une utilisation puante de l'enveloppe de l'Établissement par l'ancien Directeur de Venelles ; son utilisation première devait pourtant permettre, notamment, l'embauche et/ou le paiement des heures supplémentaires effectuées par les agents !!!



Agir de la sorte, c'est plus qu'un mépris, c'est la négation pure et simple des conditions de vie et de travail de l'ensemble de son personnel !

« Ni privilèges... Ni discriminations ! »

La Poste ne reconnaît que trop peu les dépassements horaires des agents, ce qui reste intolérable ! SUD PTT met un point d'honneur à faire valoir les droits des agents discriminés et condamnera toujours les privilèges de quelques-uns au détriment des autres...

Un Directeur qui s'arroge le droit de dépenser l'enveloppe commune de son établissement par le « fait du prince », c'est pousser un bouchon déjà bien enfoncé !

SUD PTT dénonce vivement cette attitude méprisante qui est symptomatique d'un état d'esprit décadent où nos Cadres Supérieurs, totalement déconnectés de la réalité quotidienne, se croient tout permis, au mépris des plus élémentaires règles de savoir-être !

« Quiconque a semé des privilèges doit recueillir des révolutions » qui disait Claude TILLIER... Que ces vils agissements cessent !

Que les richesses soient enfin partagées à leur juste valeur ou stop aux efforts qui terminent dans l'estomac glouton d'un patron dont le départ ne sera qu'une libération !



Dans la vie... Y'en a qui trinque... Pour que certains puissent boire !

SUD PTT a annoncé en Prise de Parole son retour sur l'Établissement de Venelles. C'est contre ce genre d'entourloupes qu'avec vous, nous entendons combattre !

Avec SUD PTT, ne vous résignez pas... Résistez !